

Edouard aux mains de plomb. Ça suffit !



Un très mauvais point et une ambiance sinistre pour le 1^{er} ministre qui n'a pas convaincu 61 % des français !

le 17 décembre 2019
Participons à la Journée nationale d'action et aux manifs unitaires.
▶ 13h30, à Paris, place de la République ◀

Fin de jouer !

Edouard Philippe a été contraint de dévoiler son projet. Pas de surprise si ce n'est pour ceux qui croyaient, par leur participation « au dialogue » préliminaire, avoir été entendus.

Mais en politique, surtout en politique, vous avez beau chasser le naturel, il revient au galop et avec une brutalité d'autant plus forte.

C'est l'amer constat fait par Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, qui s'est pris au visage, tel un boomerang, le recul de l'âge de la retraite à taux plein à 64 ans.

Il y avait donc des limites au « dialogue », le mot accroche, initié par le gouvernement.

A ce stade, un constat s'impose. Ce prétendu dialogue ne signifie pas négociation et celle-ci ne pourra s'obtenir que par un rapport des forces issu de la détermination des salariés, des fonctionnaires et plus largement de l'ensemble du monde du travail.

Il est vrai que l'objectif annoncé est de réaliser l'équilibre des comptes. Mais uniquement sous le prisme de la réduction de la dépense et donc par l'abaissement du salaire de remplacement.

A cet impératif, la CGT et plus largement l'ensemble des organisations syndicales opposent la nécessité du rééquilibrage par un surcroît de recettes.

Quelle participation des revenus financiers et de la spéculation, des dividendes ? Ne peut-on pas trouver des recettes supplémentaires par l'augmentation générale des salaires ?

Enfin les multiples exonérations de cotisations n'altèrent-elles pas les ressources et le système lui-même ?

Cette option-là, Edouard Philippe feint de l'ignorer. A nous de la lui rappeler et de l'imposer par une mobilisation générale ■

DANS LES FAITS

Retraite à points pour tous et quelques autres mauvais points !

► Une pension calculée sur toute la carrière.

L'élargissement à l'ensemble de la carrière (au lieu des 6 derniers mois) de la période de référence au calcul de la pension. Ceux qui auront eu une carrière progressive (catégorie C puis B, puis A et A+) verront le montant de leur pension sérieusement amputée.

► Les divorcés à l'amende ?

La pension de réversion ne sera plus accessible pour les couples divorcés ! Ils seront condamnés à rester mariés pour avoir une meilleure retraite ? Quelle grande avancée sociale.

► Les parents ayant élevé des enfants ?

La majoration de durée par enfant est supprimée !

Le conjoint ou la conjointe (majoritairement des femmes) ayant interrompu leur carrière pour élever un ou plusieurs enfants vont y perdre !

LE CALENDRIER

Le gouvernement veut aller vite !

Edouard Philippe prétend vouloir discuter. Pas longtemps alors !

► le 22 janvier le projet de loi passe au Conseil des ministres.

► Fin février il sera soumis au Parlement

REFORME DES RETRAITES

Dans les grandes lignes !

Largement encouragée par la commission européenne, qui la soutient pour ses effets de réduction de la dépense sociale, cette réforme, si elle n'est pas stoppée, va entraîner un bouleversement aux conséquences sociales énormes ! Retour sur les propos d'Edouard PHILIPPE.

► Travailler plus ou gagner moins

Maintien de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, **mais en créant un « âge d'équilibre » à 64 ans dès 2027**, avec « un système de bonus-malus (...) qui incitera les Français à travailler plus longtemps ».

Ceux qui voudront prendre leur retraite à un âge raisonnable devront donc en payer le prix fort par une décote et des réductions de leurs pensions. Et ce, malgré le chômage qui frappe déjà les seniors ainsi que la précarité que subissent les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

► Les plus précaires le resteront !

« mieux protéger les Français les plus fragiles » ?, avec « une pension minimale de 1 000 euros net par mois pour **une carrière complète au SMIC** ».

Ce qui n'est déjà pas beaucoup. Qu'en sera-t-il des carrières hachées, des temps partiels imposés tout particulièrement aux femmes ? Précaires dans la vie active, ils et elles le seront donc plus encore à la retraite.

► Quelle universalité ?

Les Français nés avant 1975 « ne seront pas concernés », la génération 2004 « qui aura 18 ans en 2022 » sera « la première à intégrer le système » et pour les autres « la transition sera très progressive », avec une partie de la retraite calculée selon le système actuel pour « la partie de carrière effectuée jusqu'à 2025 » puis selon les nouvelles règles pour le reste de la carrière.

Les plus jeunes vont trinquer

► Alignement par le bas

« Le temps du système universel est venu. Celui des régimes spéciaux s'achève », a également annoncé quasi triomphalement Édouard Philippe, qui a cependant confirmé que les pompiers, les gendarmes, gardiens de prison ou les militaires conserveraient les bénéfices liés à l'âge.

► Les cadres pénalisés

Le gouvernement qui a supprimé l'ISF et maintenu le CICE, sans contrepartie, veut aussi taxer davantage non pas les bénéficiaires des entreprises, mais les cadres. Ainsi, le taux de cotisation sera-t-il le même pour tous, mais les cadres qui gagnent plus de 120 000 euros par an devront payer une surcotisation.

► « Les Partenaires sociaux » sous tutelle

Édouard Philippe a-t-il cru apaiser les inquiétudes sur la valeur du point, indexé sur les salaires, en affirmant que la gouvernance du système pour un « retour à l'équilibre financier » sera confiée aux « partenaires sociaux » (donc au paritarisme syndicats-patronat) dès l'an prochain ?

En réalité, c'est une mise sous tutelle qui s'annonce puisqu'il ajoute qu'ils seront sous contrôle du Parlement